

Spectacle vivant, audiovisuel et cinéma : les contrats courts incitent au cumul d'emplois

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté • n° 115 • Mars 2024



En Bourgogne-Franche-Comté, 23 000 personnes sont salariées dans les établissements du secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma en 2021. Le volume de travail est plus modeste avec 6 100 équivalents temps plein sur l'année. Ils concernent minoritairement des professions du spectacle puisque près de 80 % relèvent de fonctions supports. Bousculé par la crise sanitaire un an plus tôt, l'emploi repart à la hausse après la troisième vague épidémique de mars 2021. Le salaire horaire moyen du secteur est proche de celui pratiqué dans le reste de l'économie. Toutefois, coutumiers de multiples contrats courts, les actifs sont rarement employés à temps plein sur une année. Une personne sur deux perçoit un salaire inférieur à 800 € par mois.

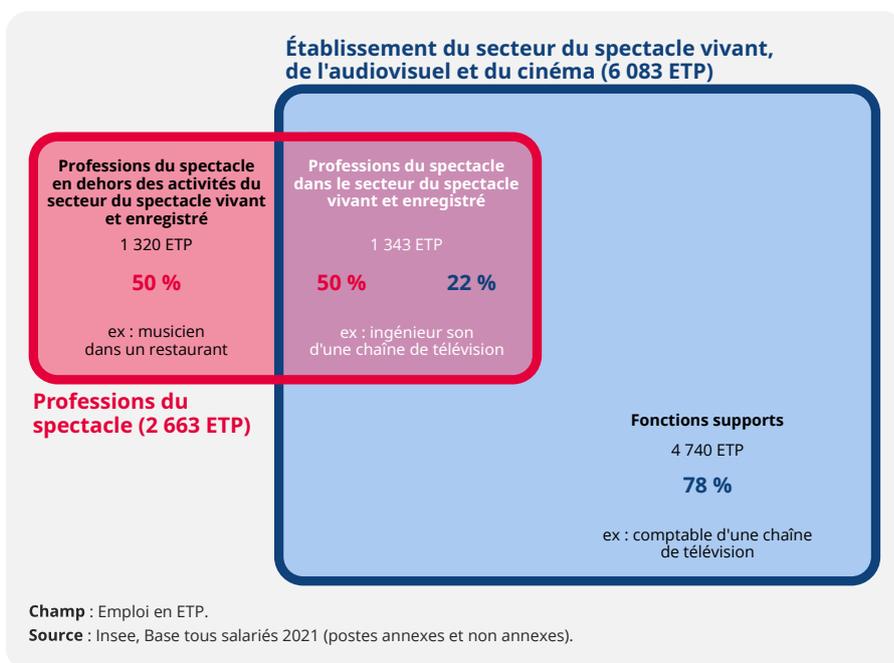
Cette publication a été élaborée en collaboration avec Audiens, la Dreets, France Travail et les Urssaf Bourgogne et Franche-Comté dans le cadre du groupe de travail mis en place par le COREPS (Comité régional des professions du spectacle) pour étudier l'emploi dans le champ du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma.

Le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma emploie 6 100 équivalents temps plein en 2021

En 2021, près de 23 000 salariés ont travaillé en Bourgogne-Franche-Comté au moins une heure dans un établissement du secteur du **spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma**. Toutefois, favorisant la multiplication des contrats à durée déterminée (CDD) de courte durée et/ou à temps partiel, ce secteur, nommé par la suite du spectacle vivant et enregistré, génère 6 100 emplois en **équivalent temps plein** (ETP). Il représente moins de 1 % du volume horaire travaillé de la région. Les artistes et techniciens exerçant directement un métier du spectacle (comédiens, danseurs, ingénieurs du son, décorateurs, chargés de production, etc.) représentent un cinquième des ETP. La majorité du volume d'emploi du secteur est ainsi dédiée aux professions supports. C'est le cas, par exemple, du comptable d'une chaîne de télévision ou de l'hôte d'accueil d'un théâtre.

Si elles ne sont pas étudiées ici, il est à noter que des professions du spectacle existent aussi dans des établissements dont l'activité principale n'est pas en rapport avec le secteur du spectacle vivant et enregistré. Elles représentent 1 320 ETP. Il s'agit, par exemple, d'un musicien travaillant dans un restaurant ► **figure 1**.

► 1. Schéma des emplois du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma



Le milieu associatif concentre 30 % du volume de l'emploi

Le secteur du spectacle vivant et enregistré maille l'ensemble de la région. Il est porté par les petites structures associatives dont une majorité emploie moins d'un ETP dans l'année. Au total,

près d'un tiers des ETP du secteur sont employés par les associations. Les bénévoles n'étant pas rémunérés, leur participation ne peut être prise en compte ici. La forme associative présente l'avantage d'être sans capital de départ et d'ouvrir l'accès à diverses subventions, locales ou non. Mais cela

n'exclut pas la présence d'importantes structures associatives parmi lesquelles figurent les plus gros employeurs du secteur telles que l'École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, l'Orchestre Dijon Bourgogne ou encore le label Youz prod. L'emploi dans le spectacle vivant et enregistré se concentre principalement autour des grands pôles urbains. C'est là que sont situés les grandes salles de spectacles, les établissements publics et les grands groupes de média. Ainsi, les **zones d'emploi** de Dijon et de Besançon concentrent près de 40 % des emplois salariés du secteur.

Toutes formes juridiques confondues, près d'un établissement sur deux du secteur opère dans le seul domaine du spectacle vivant, soit un tiers du volume d'emploi ► **figure 2**. Celui-ci comprend les compagnies de spectacles (théâtre, opéra, etc.) mais aussi les salles de spectacles à l'exemple de l'Opéra de Dijon, principal employeur de ce domaine. Ensuite, les activités récréatives, notamment les différents

► 2. Évolution de l'emploi salarié dans le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma

| Activités principales des établissements | 2021 | | Évolution 2021/2019 (en %) | Part des professions du spectacle en 2021 (en %) | Part des CDD en 2021 (en %) |
|--|--------------|--------------|----------------------------|--|-----------------------------|
| | effectifs | en % | | | |
| Spectacle vivant | 1 983 | 32,6 | -5,9 | 46 | 36 |
| Activités récréatives | 1 374 | 22,6 | -14,6 | ns | 9 |
| Édition écrite | 867 | 14,2 | -9,7 | 2 | 4 |
| Audiovisuel / multimédia | 789 | 13,0 | -6,4 | 36 | 14 |
| Patrimoine | 672 | 11,1 | -7,4 | ns | 14 |
| Arts visuels | 239 | 3,9 | -9,5 | 9 | 10 |
| Enseignement | 159 | 2,6 | -1,7 | 62 | 12 |
| Ensemble | 6 083 | 100,0 | -8,8 | 22 | 19 |

ns : Non significatif.

Champ : Emploi en ETP.

Source : Insee, Base tous salariés 2019 et 2021 (postes annexes et non annexes).

casinos de la région, regroupent un quart des ETP. Suivent l'édition écrite avec les principaux groupes de presse locale (Bien Public, Est Républicain, Journal de Saône-et-Loire, etc.), et l'audiovisuel où l'emploi se concentre autour de France Télévisions et Radio France.

Les effets de la crise sanitaire se font encore sentir

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et ses effets notables sur l'activité économique, l'emploi salarié en ETP s'est contracté de presque 9 % entre 2019 et 2021, contre -0,4 % tous secteurs confondus dans la région. Tous les domaines sont concernés, en particulier les activités récréatives, les arts visuels ou encore le patrimoine. La baisse dans le spectacle vivant est moindre. Le redémarrage de l'activité à partir du printemps, période plus propice pour ce domaine, a coïncidé avec la levée progressive des restrictions de rassemblements. Il s'observe en particulier chez les intermittents du spectacle dont le niveau d'emploi s'est redressé à partir du second semestre 2021 ► **encadré 1**. Dans l'édition écrite, à la crise sanitaire s'ajoute la concentration des médias en cours depuis plusieurs années. Les éditeurs cherchent à faire face à l'érosion des volumes de ventes papiers au profit des formats numériques, à la diminution induite de leurs recettes publicitaires ainsi qu'à la réduction du nombre de points de vente. Ils doivent pallier la concurrence de médias en ligne, basés sur un modèle économique différent (souvent gratuits, parfois à abonnement payant).

Un salaire horaire moyen proche de la moyenne régionale

En moyenne, les salaires horaires proposés dans le secteur du spectacle vivant et enregistré sont proches de ceux pratiqués dans les autres secteurs de la région. Ils correspondent à un peu plus de 2 100 € net par mois pour un salarié à temps complet. Si les actifs occupent plus souvent des emplois de

► Encadré 1 - 13 400 intermittents du spectacle en 2023

L'intermittence concerne les emplois en « CDD d'usage » accordés aux artistes et aux techniciens du spectacle vivant. Elle permet à ces derniers d'alterner des périodes travaillées et des périodes de non-activités pour lesquelles ils bénéficient d'allocations chômage. Alors qu'en 2019, 12 300 personnes travaillent sous ce régime, seules 8 500 le sont l'année suivante sous les effets de la crise sanitaire. Le premier confinement au printemps 2020 puis les restrictions de rassemblement au second semestre ont entraîné une contraction des emplois de 31 % cette année-là. Cependant, dès le second semestre 2021, au sortir du 3^e confinement, l'activité retrouve son niveau d'avant-crise. La mise en place du « pass sanitaire » et des jauges d'entrée ne semble pas avoir freiné l'activité. Au final, près de 12 000 personnes ont été employées en tant qu'intermittent du spectacle en 2021. Enfin, avec la fin du « pass sanitaire » et le retour progressif de la clientèle internationale, la reprise de l'emploi s'intensifie avec plus de 13 000 intermittents enregistrés en 2022 et 2023.

Évolution mensuelle du nombre d'intermittents en emploi depuis 2019



Source : Audiens.

cadres (32 %) ou de professions intermédiaires (30 %) par rapport aux autres secteurs de la région (respectivement 11 % et 18 %), ils ont moins souvent des fonctions à responsabilité ce qui minore leurs salaires à catégorie socio-professionnelle égale.

Les femmes perçoivent en moyenne 2 000 € net par mois pour un emploi à temps plein, contre 2 300 € pour les hommes. Soit une différence de 13 %, légèrement inférieure à l'écart constaté dans l'ensemble de l'économie régionale. Elle est plus limitée (environ 5 %) pour les professions plus spécifiques du spectacle.

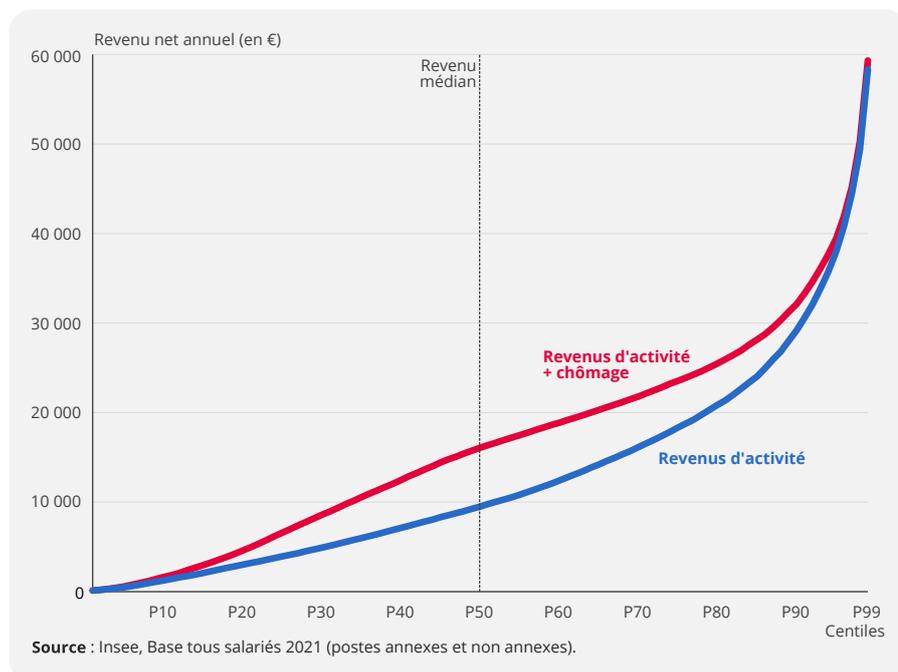
Les femmes sont moins nombreuses que les hommes, mais ont un volume d'heures travaillées moyen plus important. Cela s'explique par le fait qu'elles occupent plus souvent des fonctions supports à temps plein. Les hommes sont eux, très présents sur des professions du spectacle techniques ou artistiques, privilégiant des contrats courts, voire de très courte durée. Ces professions nécessitent parfois des temps de préparation (appropriation d'une partition, d'un texte, écriture, entraînements sportifs, etc.) qui doivent être pris sur leur temps personnel.

La précarité des emplois peut conduire à de la pluriactivité

Les salaires estimés à temps complet sont toutefois théoriques. Le secteur privilégiant les contrats courts, peu d'employés travaillent à temps plein toute l'année. Au niveau individuel, cela

se traduit par une succession de contrats, ponctuée de périodes de chômage. La multitude d'embauches successives a contribué à la rapidité de la reprise post-Covid ► **encadré 2**. En

► 3. Dispersions des revenus d'activités perçus dans l'année



2021, sur les 23 000 personnes ayant travaillé au moins une heure dans un établissement du spectacle vivant et enregistré de la région, seul un tiers a occupé un unique emploi salarié dans l'année.

En prenant en compte l'ensemble des postes salariés occupés dans l'année (y compris en dehors de la sphère du spectacle vivant et enregistré), le salaire médian mensuel s'établit à 800 € net. En ajoutant les prestations chômage perçues au cours de l'année, le revenu médian s'établit à 1 350 € net par mois ► **figure 3**. Pour une personne sur quatre, les prestations chômage représentent plus de la moitié de leurs revenus ► **encadré 3**. Certains peuvent compléter leur revenu par des activités non salariées.

Plus de 8 travailleurs indépendants sur 10 sont des auto-entrepreneurs

En Bourgogne-Franche-Comté, 6 630 travailleurs indépendants exercent une activité relevant du spectacle vivant et enregistré en 2021. Dans ce secteur, le statut d'**auto-entrepreneur** est largement privilégié. En effet, 82 % d'entre eux exercent sous

► Encadré 2 - La reprise post-Covid a été plus forte que dans le reste de l'économie

Après une baisse des embauches de plus de 30 % pendant la crise sanitaire de 2020, la reprise des recrutements dès 2021 a été plus dynamique qu'ailleurs. Les embauches ont retrouvé rapidement, et même dépassé, leur niveau d'avant-crise. Ainsi, dans le secteur du spectacle vivant et enregistré, elles ont progressé de plus de 10 % entre 2019 et 2022. Ce constat s'explique par le fait que les embauches en CDD sont plus répandues que dans les autres secteurs. C'est le cas notamment pour les activités des arts du spectacle vivant, de l'édition de chaînes thématiques ou de la production de film cinématographique, où pratiquement la totalité des embauches a lieu sous cette forme de contrat plus flexible pour les deux parties. Ainsi, les mouvements de main-d'œuvre sont nombreux dans le spectacle vivant et enregistré. Les embauches et les sorties d'emplois représentent 11 % des flux observés tous secteurs confondus.

La reprise rapide par rapport aux autres secteurs est probablement due au fait que les productions cinématographiques et télévisuelles ayant été reportées, voire arrêtées, des embauches en nombre ont été nécessaires pour réaliser le stock de projets en attente. De plus, une forte demande de divertissement après la période de confinement et d'arrêt des activités culturelles a soutenu la production.

► Encadré 3 - Des demandeurs d'emplois de plus en plus nombreux

Fin mai 2023, la Bourgogne-Franche-Comté compte 188 000 demandeurs d'emploi. Parmi eux, près de 3 700 recherchent un métier dans le spectacle vivant et enregistré. Ce nombre est en progression de 12 % par rapport à 2019 alors que tous les autres métiers ont vu leur nombre de demandeurs d'emploi diminuer de 10 %.

70 % des inscrits sur ces métiers sont des demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois d'inscription ou plus) contre 45 % pour les autres métiers. Cela tient de la part plus importante de contrats précaires dans ces métiers mais surtout du régime particulier des intermittents du spectacle qui doivent rester inscrits pendant leur CDD d'usage pour bénéficier d'allocations chômage.

64 % des demandeurs d'emploi recherchant un métier dans le spectacle vivant et enregistré dans la région en décembre 2022 sont des hommes contre 48 % pour les autres métiers. La part des jeunes est relativement faible puisqu'elle n'atteint que 8 % contre le double pour le reste de la population inscrite à France Travail.

ce statut contre 43 % toutes activités confondues. Ce régime offre de nombreux avantages comme des formalités de créations d'entreprises simplifiées mais également un régime fiscal allégé ► **figure 4**. Cependant, leurs revenus sont faibles, 4 000 € par an en moyenne en 2021 contre plus de 13 000 € par an (donnée 2020) pour les travailleurs indépendants dits « classiques ». En effet, une auto-entreprise doit, au-delà d'un certain niveau de chiffre d'affaires (et par extension de revenus), changer de statut. Pour autant, entre 2019 et 2021, les créations d'entreprises dans le secteur du spectacle vivant et enregistré sont dynamiques, notamment pour les auto-entrepreneurs dont le nombre a augmenté de 17 % entre 2019 et 2021. Trois auto-entrepreneurs sur dix et près de 10 % des autres travailleurs indépendants exercent en parallèle une activité salariée, contre respectivement 22 % et 6 % tous secteurs confondus. Cela leur permet de compléter leurs revenus. ●

Clément Maneyrol, Philippe Rossignol
(Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 4. Évolution du nombre de travailleurs indépendants économiquement actifs entre 2019 et 2021

| Activité principale des établissements | Ensemble des travailleurs indépendants ⁽¹⁾ | | dont auto-entrepreneurs économiquement actifs | | Pluriactivité 2021 (en %) |
|--|---|----------------------------|---|----------------------------|---------------------------|
| | 2021 | Évolution 2019-2021 (en %) | 2021 | Évolution 2019-2021 (en %) | |
| Spectacle vivant | 430 | -0,5 | 320 | +1,9 | 21,5 |
| Activités récréatives | 1 810 | +1,2 | 1490 | +1,2 | 32,2 |
| Édition écrite | 460 | +59,9 | 400 | +76,5 | 21,1 |
| Audiovisuel / multimédia | 410 | +33,3 | 330 | +34,8 | 20,3 |
| Patrimoine | 20 | +4,8 | 10 | +28,6 | s |
| Arts visuels | 2 560 | +21,2 | 2100 | +29,9 | 23,0 |
| Enseignement | 950 | +2,4 | 820 | +4,2 | 25,0 |
| Ensemble | 6 630 | +13,0 | 5 470 | +17,1 | 34,3 |

(1) Les auto-entrepreneurs n'ayant pas déclaré de chiffres d'affaires au cours de l'année ne sont pas comptabilisés.

s : Secret statistique.

Source : Urssaf.

► Sources

La **base tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite.

Le dénombrement sur les non-salariés est issu des déclarations sociales des indépendants collectées par l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), pilote du réseau des **Urssaf**.

Le dénombrement des intermittents du spectacle est issu du groupe **Audiens**, spécialisé dans la protection sociale des professionnels du spectacle.

► Définitions

Le champ économique de la culture a été défini par le service statistique du ministère de la Culture, d'après une grille européenne. Cette étude porte sur le champ restreint du « **spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma** » défini selon une sélection de code APE (activité principale exercée) en coopération avec le Coreps (Comité régional des professions du spectacle), Audiens, la Dreets, France Travail et les Urssaf. Ainsi, c'est l'approche par l'activité de l'établissement employeur qui a été retenue. Dans l'approche par la profession, l'emploi dans le spectacle vivant et enregistré peut être défini comme un ensemble de métiers issus des nomenclatures de professions et de catégories professionnelles (PCS).

L'**équivalent temps plein** (ETP) est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées par un salarié. Il rapporte la durée annuelle de travail contractualisée à la durée légale annuelle du travail (y compris les heures rémunérées non travaillées comme les congés de maladie ordinaire ou les autorisations d'absence rémunérées). Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour un ETP, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail (partielle ou non) et de leur durée de contrat sur l'année.

Le régime de l'**auto-entrepreneur** (appelé également micro-entreprise) a été créé par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Ce statut simplifié permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. Il est accessible à condition de ne pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

► Pour en savoir plus

- **Chassard M., Rossignol P.**, « [L'emploi culturel en Bourgogne-Franche-Comté : une mosaïque de professions en développement](#) » *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 16, juillet 2017.
- **Bisault L., Picard T.**, « [La culture : une activité capitale](#) » *Insee Première* n° 1644, avril 2017.

